

TROISIÈME PARTIE

L'Etat maritime

Le cours de l'existence et des tribulations de l'Etat fondé par les nomades de la mer est déterminé, ainsi que nous l'avons dit plus haut, par le capital commercial, comme l'existence de l'Etat territorial est déterminée par le capital foncier et, ajoutons-le, celle de l'Etat constitutionnel moderne par le capital productif.

Certes le nomade maritime n'a inventé ni le commerce ni le négoce, ni les grandes foires, les marchés et les villes. Tout cela existait avant son arrivée et il n'a eu qu'à le remodeler selon ses intérêts. Ces institutions s'étaient développées depuis longtemps au service du moyen économique, l'échange équivalent.

Pour la première fois dans cette étude nous rencontrons le moyen économique non plus en sa qualité d'objet d'exploitation du moyen politique, mais comme sujet coopérateur dans la formation de l'Etat, comme la chaîne qui traverse

la trame tendue sur le métier par l'Etat féodal et formant avec elle un matériel plus richement tissé. La genèse de l'Etat maritime ne peut être clairement établie que si nous lui subordonnons le développement des marchés qui ont existé avant lui. Et nous irons même plus loin ! Il est indispensable pour établir la prognose de l'Etat moderne, de connaître les formations que le moyen économique a créées par lui-même dans les relations d'échange.

a) Commerce antérieur à l'Etat

Le plus grand mérite de la théorie de l'utilité finale est de nous donner l'explication psychologique de l'échange. D'après cette théorie la valeur subjective d'un bien économique est en raison inverse du nombre de ces biens se trouvant dans la possession du même sujet économique. Si celui-ci en rencontre un second, possédant également un certain nombre de biens semblables entre eux mais différents de ceux du premier, tous deux effectueront volontiers un échange, si l'emploi du moyen politique n'est pas possible, c'est-à-dire si les forces et les armes respectives paraissent égales. Il en était de même aux périodes primitives dans les limites du « cercle de paix », entre les membres et alliés de la tribu. Dans l'échange chaque partie reçoit de l'autre un bien d'une très

haute valeur subjective et cède un bien de très basse valeur subjective ; tous deux gagnent donc.

Si l'on prend en considération la nature enfantine du primitif qui estime peu ce qu'il possède mais désire ardemment ce qui est à autrui et est à peine influencé par des attendus économiques, l'on comprend que le désir d'échanger doit agir sur lui beaucoup plus fortement que sur nous.

Il existe pourtant, paraît-il, un certain nombre de peuplades sauvages qui n'ont pas la moindre notion de l'échange. « Cook raconte qu'il a trouvé en Polynésie des peuplades avec lesquelles aucun commerce ne put être lié comme les présents ne leur faisaient pas la moindre impression et étaient jetés de suite. Ces sauvages regardaient avec indifférence tout ce qu'on leur montrait ; rien n'excitait leur convoitise et ils se refusaient à céder aucun objet leur appartenant ; en un mot toute idée de commerce et de troc leur était étrangère (58). » Westermarek croit également que « l'échange et le commerce sont d'origine relativement récente ». En contradiction avec Peschel qui laisse l'homme exercer le troc dès la période la plus reculée qui nous soit connue, il remarque que nous n'avons aucune preuve pour notre assertion que « les hommes des cavernes du Périgord de la période des rennes aient réellement obtenu par le troc le cristal de roche, les coquillages de l'Atlantique et les

cornes de l'antilope Saiga polonaise » (59).

Malgré ces exceptions, susceptibles d'ailleurs d'une explication toute autre (les indigènes redoutaient peut-être quelque sorcellerie) l'ethnologie prouve surabondamment que chez l'homme l'instinct de l'échange et du commerce est universellement répandu ; cet instinct ne peut évidemment se manifester que lorsque, à la suite de rencontre avec des étrangers, de nouveaux biens désirables se présentent à l'homme primitif. Dans la horde tous possèdent la même sorte de biens et même, étant donné le communisme primordial, en possèdent aussi en moyenne une même quantité.

La rencontre avec des étrangers ne peut amener l'échange fortuit, le commencement forcé de tout commerce régulier, que lorsqu'elle a un caractère pacifique. Une telle condition est-elle possible ? L'existence entière de l'homme primitif (nous parlons ici des débuts des relations d'échange) n'est-elle pas placée sous le signe : *Homo homini lupus !*

L'on ne peut nier que le commerce dans ses degrés supérieurs n'ait subi en général très fortement l'influence du moyen politique : « Le commerce est en général la suite du rapt (60). » Mais ses premiers débuts sont néanmoins dus surtout au moyen économique, ils sont le résultat non de relations guerrières, mais de relations pacifiques.

Les rapports des chasseurs primitifs entre eux ne doivent pas être confondus avec les rapports qu'ont les chasseurs ou les pasteurs avec les laboureurs ou avec ceux des différentes tribus de pasteurs. Sans doute il y a entre les chasseurs des querelles suscitées par les vengeances, les rapt de femmes ou l'empiétement du territoire de chasse par d'autres hordes : mais il manque à ces querelles l'aiguillon qu'engendre seule la rapacité, le désir de s'approprier le produit du travail d'autrui. Aussi les guerres des chasseurs primitifs sont-elles moins des guerres véritables que des rixes ou des combats individuels qui souvent même, semblables aux duels des étudiants allemands, ont lieu selon un cérémonial fixé, jusqu'à un degré inoffensif d'incapacité de combat, « jusqu'au premier sang » pour ainsi dire (61). Ces tribus, très faibles numériquement, n'ont garde de sacrifier des hommes sans nécessité ; ils ne le font que contraints et forcés, dans les cas de vendetta par exemple, et évitent en général de faire naître l'occasion de nouvelles vengeances.

Parmi ces tribus comme parmi les laboureurs primitifs auxquels l'aiguillon du moyen politique fait également défaut, les relations pacifiques entre tribus appartenant à un même niveau économique sont incomparablement plus fréquentes que chez les pasteurs. Nous pouvons citer un grand

nombre de cas où ces peuplades s'associent pacifiquement pour exploiter en commun des produits naturels. « Dès les temps primitifs de la civilisation, de nombreuses populations se rassemblaient aux endroits où l'on trouve en grandes quantités des produits naturels recherchés. Une grande partie des Indiens de l'Amérique vont en pèlerinage aux gisements de pierre à pipe ; d'autres se rassemblent tous les ans pour la moisson dans les marais du Zizania, dans le territoire des Grands Lacs. Les Australiens de la région de Barkou, qui vivent disséminés sur ce vaste territoire, se rendent tous aux champs marécageux où se fait la moisson du nardou (Marsillia) (62). » « Dans la province de Queensland lorsque la récolte des fruits farineux du Bounga-Bounga est si abondante qu'elle dépasse les besoins d'une tribu il est permis aux autres peuplades de venir s'en rassasier (63). » « Plusieurs tribus s'entendent pour la possession en commun de certains districts et aussi pour l'exploitation des carrières de phonolithe, employé dans la fabrication des haches (64). » Nous entendons parler également de conseils et de séances où la justice est rendue en commun par les Anciens de quelques tribus australiennes ; le reste de la population représente dans ces cas la « corona », l'assistance du « Mal » germanique (65).

Des relations d'échange s'établissent tout natu-

rellement grâce à ces assemblées et peut-être les « marchés hebdomadaires » tenus dans la forêt vierge sous l'égide d'une protection de paix spéciale, par les peuplades nègres de l'Afrique centrale (66) ont-ils eu une origine analogue, tout comme les grandes foires des chasseurs arctiques, des Tchouktchis, etc., que l'on fait remonter à la plus haute antiquité.

Tous ces faits impliquent l'existence de rapports pacifiques entre des groupes voisins et l'on constate en effet l'existence de ces rapports presque partout. Ils prirent naissance sans doute à la période primitive, alors que l'on ignorait encore que l'homme pût utiliser son semblable comme « machine à travail ». A cette époque c'est seulement *in dubio* que l'étranger est considéré comme ennemi. S'il se présente dans des intentions évidemment pacifiques on le reçoit de même. Il s'est établi tout un code de cérémonies de droit international dans le but d'établir les intentions inoffensives du nouveau venu. On dépose les armes et montre la main nue, ou encore on envoie des parlementaires dont la personne est partout inviolable * (67).

* Telle est l'origine de la formule du salut employée de nos jours encore dans certaines contrées : « La paix soit avec toi. » Il est caractéristique pour l'aveuglement où est tombé Tolstoï vers la fin de ses jours qu'il ait pris cet indice d'un état de guerre permanent pour le dernier vestige d'un âge d'or de la paix universelle. (*L'importance de la révolution russe*, p. 17.)

Ces formes représentent évidemment une sorte de droit d'hospitalité, et le commerce pacifique n'est possible tout d'abord que grâce à ce droit ; c'est l'échange de cadeaux entre les hôtes qui semble avoir servi de germe au commerce d'échange proprement dit. Pouvons-nous maintenant déterminer les mobiles psychologiques du droit d'hospitalité ?

Westermarck, dans son œuvre monumentale parue récemment : *Origine et développement des idées morales* (68), fait remonter la coutume de l'hospitalité d'abord à la curiosité en quête de nouveautés et espérant en apprendre du voyageur venant de loin, et par-dessus tout à la crainte d'un pouvoir de sorcellerie, redouté chez l'étranger par le fait même qu'il est étranger. Dans la Bible encore nous trouvons l'hospitalité recommandée parce que l'étranger pourrait être un ange. La race superstitieuse craint sa malédiction (les Erynnies des Grecs) et s'empresse pour le disposer favorablement. Est-il reçu comme hôte, sa personne est inviolable et il jouit du privilège de paix du clan dont il est censé faire partie pendant la durée de son séjour : le communisme originaire s'étend jusqu'à lui. L'amphytrion demande et reçoit ce qu'il convoite et donne en échange à son hôte les objets que celui-ci désire. Lorsque les rapports pacifiques deviennent plus fréquents, ces présents réciproques se transforment insensiblement

blement en troc régulier, le marchand revenant volontiers là où il a trouvé bonne réception et échanges avantageux et où il possède déjà le droit d'hospitalité qu'il lui faudrait d'abord acquérir ailleurs, parfois au péril de sa vie *.

La condition préalable indispensable à l'établissement d'un commerce régulier est naturellement l'existence d'une division du travail internationale. Cette division a existé elle aussi beaucoup plus tôt et avec une extension beaucoup plus considérable qu'on n'est généralement enclin à le croire. « Il est erroné de supposer que la division du travail ait eu lieu seulement à un degré élevé du développement économique. L'Afrique centrale a ses villages de forgerons dont certains mêmes ne préparent que les javelots. La Nouvelle-Guinée a ses villages de potiers, l'Amérique du Nord ses fabricants de pointes de flèches(69). » De ces spécialités un commerce se développe, soit par l'intermédiaire des marchands ambulants, soit par les cadeaux d'hospitalité ou les présents de paix de peuple à peuple. Dans l'Amérique du Nord les Kaddous font le commerce des arcs ; « la

* De là sans doute la coutume d'employer de vieilles femmes comme hérauts. Elles ont le double avantage d'être inoffensives au point de vue guerrier et de jouir d'une réputation de sorcellerie particulière (Westermarck, ch. I), plus encore que les vieillards qui d'ailleurs, sont traités aussi avec égards parce qu'ils seront bientôt des « esprits ».

pierre obsidienne était employée partout pour les pointes des flèches et les couteaux : sur les bords du Yellowstone, du Snake-Rive au Nouveau Mexique et notamment à Mexico. Puis la matière précieuse se trouva répandue sur toute la contrée jusqu'à Ohio et Tennessee : une distance d'environ 3.000 kilomètres » (70).

Vierkandt rapporte également : « La nature domestique de l'économie des peuples primitifs implique une forme de commerce différant entièrement des conditions modernes... Chaque tribu a développé certaines dextérités particulières qui donnent lieu à des échanges. Nous trouvons des spécialisations de cette nature jusque dans les tribus indiennes relativement inférieures de l'Amérique du Sud... Il arrive grâce à ce genre de commerce que les produits se trouvent répandus à une distance considérable non pas directement par des marchands de profession mais par la propagation graduelle d'une tribu à l'autre. L'origine de ce commerce remonte, comme l'a établi Bücher, à l'échange de présents d'hospitalité (71). »

En dehors des présents d'hospitalité, le commerce peut naître encore de l'usage des cadeaux de paix que se font les adversaires en gage de réconciliation après un combat. Sartorius dit par exemple, parlant des peuplades polynésiennes : « Les présents de paix échangés après une ren-

contre hostile entre les peuplades de différentes îles étaient souvent des objets nouveaux pour chacune des parties ; lorsque ces présents plaisaient, on les répétait, arrivant ainsi insensiblement à l'échange de marchandises. Et de plus, ce qui n'était pas le cas pour les présents d'hospitalité, cet échange pouvait devenir la base de rapports permanents. Ce ne sont plus des individus mais des tribus, des peuplades entières, qui entrent en relations. Les femmes furent généralement le premier objet d'échange : elles représentent le trait d'union entre les différentes tribus et, ainsi qu'il ressort de nombreuses sources d'information, elles étaient généralement troquées contre des bestiaux (72). »

Nous nous trouvons ici en présence d'un objet dont l'échange est possible même sans division de travail préalable. Il semble que *l'échange de femmes* ait fréquemment aplani le chemin menant à l'échange de marchandises, qu'il ait marqué le premier pas vers cette intégration pacifique des peuples qui va de front avec l'intégration guerrière accomplie par la formation de l'Etat.

Lippert (73) est d'avis que *l'échange du feu* est plus ancien encore. Mais comme il ne peut inférer l'existence de cette coutume, sûrement fort ancienne, que des rudiments des religions et du droit, inaccessibles à notre observation directe, nous passerons sur la question.

L'échange de femmes par contre est un fait observé partout et qui, en préparant l'échange de marchandises, a eu indubitablement une influence considérable sur l'organisation des rapports pacifiques entre les tribus. La fable des Sabines se jetant entre leurs frères et leurs maris prêts à combattre a dû se réaliser mille fois au cours de l'évolution du genre humain. Presque partout, pour des raisons que nous ne pouvons développer ici (74), le mariage entre parents est considéré comme un sacrilège, comme inceste : partout l'instinct sexuel est dirigé vers les femmes des tribus voisines, partout le rapt de femmes rentre dans la rubrique des relations courantes entre les tribus ; et lorsque de forts sentiments de race ne s'y opposent pas, le rapt est peu à peu remplacé presque partout par l'échange et l'achat. Au point de vue sexuel, la proche parente en effet a pour l'homme une valeur aussi minime que la valeur de l'étrangère est plus élevée.

Les relations nouées ainsi favorisent l'échange de marchandises aussitôt que la division du travail le rend possible : les groupes exogames entrent en relations d'un caractère normalement pacifique. La paix embrassant la horde familiale s'étend désormais sur un plus vaste rayon. Citons un exemple entre mille : « Chacune des tribus du Cameron a ses « bush countries », des villages avec lesquels ses membres trafiquent et où ils

prennent leurs femmes. L'exogamie devient, ici aussi un lien entre les peuples » (75).

Tel est dans ses grandes lignes le développement des relations pacifiques d'échange : du droit d'hospitalité et de l'échange de femmes, peut-être même de l'échange du feu à l'échange de marchandises. Si nous ajoutons que les marchés, les foires et souvent même les marchands, ainsi que nous l'avons noté plus haut, étaient considérés généralement comme placés sous la garde d'une divinité protégeant jalousement la paix, nous aurons tracé les traits principaux de ce phénomène sociologique d'une importance considérable jusqu'au moment où le moyen politique intervient, transformant, bouleversant et développant les créations du moyen économique.

b) Le commerce et l'Etat Primitif

Le brigand guerrier a deux raisons majeures pour ménager les marchés et foires qu'il trouve sur le territoire conquis. L'une, non-économique, est qu'il ressent lui aussi la crainte d'une divinité vengeresse punissant la violation de la paix ; la seconde raison, économique et probablement plus puissante que la première, est — je crois noter

ici ce rapport pour la première fois — qu'il ne peut lui-même se passer de marchés.

Son butin pendant la période primitive comprend de nombreux biens impropres à la consommation et à l'usage immédiats. Il possède des objets de sortes peu variées et en si grande quantité que l'« utilité finale » de chaque objet est pour lui excessivement minime. Il en est ainsi surtout pour le produit le plus important du moyen politique, les esclaves. Pour parler d'abord du pasteur, le nombre d'esclaves qu'il peut garder est limité par le plus ou moins d'importance de ses troupeaux. Il est donc tout disposé à échanger ses esclaves superflus contre d'autres biens précieux pour lui : sel, parures, armes, métaux, tissus, instruments, etc. Aussi le pasteur n'est-il pas seulement « toujours brigand », il est aussi « toujours marchand » et en cette qualité protège le trafic.

Il protège le trafic qui vient à lui, lui offrant en échange de son butin les produits d'une civilisation étrangère : de tous temps les nomades ont servi de guides aux caravanes traversant leurs steppes ou leurs déserts moyennant paiement d'un « tribut de protection » ; et il protège de même le trafic dans les places occupées antérieurement à la formation de l'Etat. Les mêmes considérations qui firent progresser le pasteur de l'Etat-Ours à l'Etat-Apiculteur l'ont évidemment engagé

à préserver les anciens marchés et foires. Un pillage unique équivaldrait à tuer la poule aux œufs d'or ; il est infiniment plus avantageux de conserver le marché, d'affermir même sa paix afin de récolter ainsi, outre l'avantage de pouvoir échanger le butin contre des produits étrangers, le tribut de protection, le droit du seigneur. Pour cette raison les princes de l'Etat Féodal ont partout mis sous leur protection, sous la « paix du roi », marchés, routes et marchands et souvent même se sont réservés le monopole du commerce étranger. Nous les voyons partout s'efforcer activement de fonder de nouveaux marchés, de nouvelles villes.

Cet intérêt pour les places de commerce nous fait comprendre pourquoi les tribus pastorales ont toujours respecté les marchés se trouvant sur leur territoire d'influence, allant même jusqu'à leur épargner toute manifestation du moyen politique en s'abstenant de les mettre sous leur « domination » directe. Ce que Hérodote raconte plein d'étonnement du marché sacré des Argippes situé dans la contrée des Scythes nomades, et dont les habitants inoffensifs étaient protégés efficacement par la paix sacrée de leurs places de marché, est non seulement vraisemblable mais encore est confirmé par maint fait analogue. « Nul ne les attaque car ils passent pour sacrés : ils ne possèdent aucune arme guerrière, néanmoins ce sont eux

qui apaisent les querelles entre voisins et il n'est fait aucun mal au fugitif réfugié parmi eux » (76). Le cas se répète fréquemment. C'est toujours la même histoire des Argippes, l'histoire de la petite tribu « sacrée », « juste », « sans armes », trafiquant et apaisant les querelles, établie au sein d'une population nomade de pillards (77). A un degré de civilisation plus développé nous pouvons citer comme exemple Cures dont les habitants d'après Strabon « étaient renommés chez les Hellènes pour leur bravoure et leur justice, et parce que, malgré leur puissance, ils s'abstenaient de brigandages ». Mommsen qui cite le passage ajoute : « Il ne s'agit pas ici de piraterie que le marchand curien exerce sans doute tout comme un autre, mais Cures était une sorte de port franc pour les Phéniciens comme pour les Grecs » (78).

Cures n'est pas, comme la ville des Agrippes, un marché de l'intérieur sur un territoire dominé par les pasteurs, c'est un port neutre sur le territoire de nomades maritimes. Nous sommes ici en présence d'une de ces formations typiques dont l'importance, à mon avis, n'a pas été jusqu'ici appréciée à sa juste valeur. Elles semblent avoir exercé une puissante influence sur la formation des Etats Maritimes.

Les motifs qui conduisirent les pasteurs au commerce et sinon à la fondation de marchés, du moins à leur protection, ont dû imposer plus

impérieusement encore aux nomades de la mer une attitude analogue. Le transport du butin et en particulier des troupeaux et des esclaves, pénible et dangereux sur les sentiers du désert et de la steppe (dangereux par la lenteur des marches qui favorise les poursuites) est aisé et sans périls avec la barque de guerre et la galère. C'est pourquoi le Viking, plus encore que le pasteur, est trafiquant et fréquente assidûment les marchés.

« Guerre, commerce et piraterie forment une trinité inséparable » comme il est écrit dans Faust.

c) La formation de l'Etat Maritime

On peut, je crois, ramener au trafic des prises la formation de ces villes autour desquelles se développèrent, véritables cités-mères politiques, les Etats Urbains de l'histoire ancienne, de la civilisation méditerranéenne. Ce même trafic contribua également, dans beaucoup de cas, à les amener au même but du développement politique.

On peut en général ramener à deux types la formation de ces ports marchands : ils se développèrent soit comme repaire de pirates par l'occupation hostile sur une côte étrangère, soit comme colonies de marchands, admis par un con-

trat pacifique dans les ports étrangers appartenant à des Etats Féodaux Primitifs ou Développés.

Nous trouvons dans l'histoire ancienne quantité d'exemples importants du premier type lequel correspond exactement à la quatrième période de notre schéma : l'occupation par une colonie de pirates d'un point du territoire étranger situé avantageusement pour le commerce, ou encore facile à défendre au point de vue stratégique. Le plus célèbre est Carthage.

Quantité de forteresses maritimes analogues furent établies par les pirates Hellènes, Ioniens, Doriens, Achéens, sur les côtes Adriatique et Tyrrhénienne du sud de l'Italie, sur les îles de ces mers et les golfes de la France méridionale. Les Phéniciens, les Etrusques*, les Hellènes et aussi les Cariens comme semblent établir les plus récentes investigations, ont fondé leurs Etats de la Méditerranée selon le même type et avec une division sociale identique entre seigneurs et laboureurs indigènes serfs (79).

Quelques-uns de ces Etats du littoral devinrent des Etats Féodaux présentant exactement les mêmes caractères que les Etats Territoriaux : la

* On ignore encore de nos jours si les Etrusques furent un peuple belliqueux installé en Italie et ayant embrassé la piraterie ou s'ils se sont établis à l'origine comme pirates dans leurs possessions situées sur la mer portant leur nom.

classe des seigneurs se transforma en aristocratie de propriétaires fonciers. Les conditions géographiques telles que le défaut de ports sûrs, un vaste hinterland peuplé de paysans pacifiques jouèrent dans ces cas un rôle important; et probablement aussi l'organisation de classe importée du pays natal. C'étaient en général des nobles fugitifs, des vaincus de luttes intestines, des cadets de famille, parfois tout un « printemps sacré » qui s'embarquaient en quête d'aventures. Elevés chez eux en gentilshommes ils cherchaient aussi en pays étranger « de la terre et des hommes ». Nous trouvons parmi les expéditions de ce genre l'occupation de l'Angleterre par les Anglo-Saxons, celle de l'Italie méridionale par les Normands et aussi la colonisation hispano-portugaise du Mexique et de l'Amérique du Sud. Les colonies achéennes de la Grèce nous fournissent d'autres exemples très importants de cette fondation d'Etats Territoriaux par les nomades de la mer : « Cette ligue de cités achéennes fut une véritable colonisation. Les villes n'avaient pas de port — seule Crotonne possédait une rade passable — et pas de commerce propre. Les habitants de Sybaris se vantaient de pouvoir naître, vivre et mourir entre les ponts de leur ville de lagunes, les Milésiens et les Etrusques se chargeant pour eux des ventes et des achats. Les Grecs par contre, non seulement possédaient le littoral mais encore régnaient

d'une mer à l'autre...; la population indigène agricole réduite à la condition de clients et parfois même entièrement asservis devait travailler pour eux et leur payer l'impôt. (80) » La plupart des colonies doriennes de la Crète furent sans doute organisées de façon analogue.

Que ces Etats Territoriaux aient été d'ailleurs plus ou moins nombreux ou plus ou moins rares, leur influence sur le cours de l'histoire universelle reste inférieure à celle de ces villes maritimes qui se livrèrent surtout au commerce et à la course. Mommsen compare de façon très heureuse aux hoberaux achéens les « marchands royaux » des autres colonies hellènes de l'Italie méridionale : « Ils ne dédaignaient en aucune façon l'agriculture et les profits du sol, ce n'était pas la coutume des Hellènes de se contenter d'établir un comptoir fortifié en pays barbare comme le faisaient les Phéniciens. Mais ces villes étaient fondées d'abord et avant tout en vue du commerce et, différant en cela des cités achéennes, elles étaient généralement établies sur les meilleurs ports et lieux d'atterrissement. (81) » Tout nous porte à croire — le fait est même certain en ce qui concerne les colonies ioniennes — que les fondateurs de villes ont été ici, non pas des nobles, mais des marchands rompus à la navigation.

Un certain nombre de ces États et villes maritimes ne se sont pas développés seulement par

la conquête mais aussi à la suite de relations paisibles au moyen d'une pénétration plus ou moins pacifique.

Là où les Vikings se heurtèrent non à des paysans inoffensifs mais à des Etats Féodaux primitifs de caractère belliqueux, ils offrirent et acceptèrent la paix et s'établirent en simples colonies de marchands.

De tels cas nous sont connus de l'histoire du monde entier dans les ports de mer comme dans les marchés territoriaux. Les formations qui nous sont le plus familières sont les établissements des marchands du nord de l'Allemagne, dans les territoires de la Mer du Nord et de la Baltique : le Steel Yard à Londres, la Hansa en Suède et en Norvège, à Schonen et Novgorod en Russie. Une colonie analogue existait à Vilna, la capitale des Grands Ducs de Lithuanie et la Fondaco dei Tedeschi à Venise rentre également dans cette catégorie. Presque partout les étrangers sont installés à part formant des groupes distincts, ont leur droit et leur juridiction propres et acquièrent très souvent une influence politique considérable allant parfois jusqu'à la domination entière. On croit lire une description de l'invasion phénicienne ou hellène des terres méditerranéennes plusieurs siècles avant notre ère en parcourant les lignes suivantes de Ratzel parlant du littoral et des côtes de l'Océan Indien : « Des popu-

lations entières, en particulier les inévitables Malais originaires de Sumatra, proverbialement adroits et zélés, ont été dispersées par le commerce. Les Bougi des Iles Célèbes, aussi habiles que perfides, sont répandus partout depuis Singapour jusqu'à la Nouvelle-Guinée et ont récemment émigré en masse à Bornéo sur l'invitation des princes indigènes. Leur influence est si considérable qu'il leur est permis de se gouverner eux-mêmes d'après leurs propres lois, et ils se sentent si puissants qu'ils ont souvent tenté de se rendre tout à fait indépendants. Les Atchinois occupaient autrefois une position analogue. Après la déchéance de Malacca que les Malais de Sumatra avaient élevée au rang de centre commercial de premier ordre, Atjeh fut vers le commencement du xvii^e siècle la rade la plus fréquentée de l'Extrême-Orient. (82) » Quelques exemples pris entre mille nous montrent la propagation générale de cette forme de colonisation. « A Ourga où ils ont le pouvoir politique, les marchands vivent à part dans une ville chinoise. (83) » Dans les Etats israélites se trouvaient « de petites colonies de marchands et artisans étrangers auxquels on réservait certains quartiers des villes ; là, placés sous la protection du roi, ils pouvaient vivre en paix et suivre leurs coutumes religieuses ». Voir *Rois*, I, 20, 34 (84). « Omri roi d'Israël de la tribu d'Éphraïm, à la suite des succès de son

adversaire le roi de Damas, se vit contraint d'abandonner aux marchands araméens certains quartiers de la ville de Samarie où ils purent trafiquer sous la protection royale. Lorsque plus tard la fortune de la guerre favorisa son successeur Achab, celui-ci exigea du roi Araméen les mêmes privilèges pour les marchands éphraïmites à Damas. (85) » « Les Italiques s'installaient partout en groupes distincts et fortement organisés, les soldats en légions, les marchands de chaque grande ville en sociétés particulières, les citoyens romains domiciliés ou séjournant dans les divers districts provinciaux en « cercles » (*conventus civium Romanorum*) ayant leur liste de jurés et même jusqu'à un certain point leur constitution municipale propre. (86) » Nous mentionnerons encore pour mémoire les ghetti des Juifs qui, avant les grandes persécutions du moyen âge, étaient simplement des colonies marchandes particulières. Nous noterons aussi à ce propos que de nos jours encore les négociants européens résidant dans les ports de puissants empires exotiques forment des « conventus » analogues, possédant leur propre administration et leur juridiction consulaire. Aujourd'hui encore la Chine doit tolérer chez elle cet état de choses, de même que la Turquie, le Maroc, etc., et le Japon n'a secoué que depuis peu cette « *diminutio capitis* ».

Ce qui, dans toutes ces colonies, présente le plus d'intérêt pour notre étude est le fait qu'elles tendent partout à étendre leur influence politique jusqu'à la pleine domination. Cela ne présente en soi rien de surprenant. Les marchands possèdent une richesse en biens mobiliers qui les met à même de tenir un rôle décisif dans les troubles politiques auxquels les États Féodaux sont sans cesse en proie, soit dans les guerres entre deux États voisins, soit dans les guerres civiles, dans les querelles de succession. Ajoutons à cela que derrière les colons il y a généralement les forces de la Mère-Patrie sur laquelle ils comptent se sentant étroitement liés à elles par les attaches de famille et de puissants intérêts commerciaux. Ils ont en outre dans leurs équipages disciplinés et leurs nombreux esclaves une force indépendante dont l'importance n'est parfois pas à dédaigner. La description suivante du rôle joué par les marchands arabes dans l'Afrique orientale me paraît représenter un type historique dont on a trop peu tenu compte jusqu'à présent :

« Lorsqu'en 1857, Speke parcourut ce pays pour la première fois, les Arabes y résidaient à titre de marchands étrangers; lorsqu'il revint en 1861 ils étaient devenus en apparence de grands seigneurs, possédaient de riches territoires et étaient en guerre avec le souverain héréditaire du pays. Ce processus, qui s'est répété sur maint autre

point de l'Afrique Centrale, est le résultat inévitable des conditions existantes. Les marchands étrangers, Arabes et Souahélis, demandent et paient d'un tribut l'autorisation de passage, fondent des dépôts de marchandises fort goûtés des chefs dont ils semblent favoriser l'instinct d'extorsion et la vanité. Ces marchands s'enrichissent, nouent des relations nombreuses, deviennent suspects, sont opprimés et persécutés, et se refusent enfin à payer l'impôt qui a augmenté avec leur fortune. Finalement dans l'une des inévitables querelles de succession les Arabes prennent parti pour un prétendant promettant d'être docile, sont entraînés ainsi dans les divisions intérieures du pays et impliqués dans des guerres souvent interminables. (87) »

Cette action politique des métèques marchands se répète à l'infini. « A Bornéo des empires indépendants ont surgi des établissements de chercheurs d'or chinois. (88) » L'histoire entière de la colonisation européenne n'est qu'une suite ininterrompue de ces faits confirmant la loi qui — là où les puissances étrangères sont supérieures en force — transforme en domination effective les établissements commerciaux importants. Il n'en est autrement que lorsque ces établissements se rapprochent plutôt des entreprises de piraterie pure et simple comme par exemple la conquista hispano-portugaise et les conquêtes des Compa-

gnies des Indes, tant anglaise que hollandaise. « Un Etat de brigands repose au bord de la mer, entre l'Escaut et le Rhin », dit Multatuli de sa patrie. Toutes les colonies des peuples européens, qu'elles soient situées en Extrême-Orient, en Amérique ou en Afrique, se sont formées d'après un de ces deux types.

La domination complète n'est pas toujours atteinte. Parfois l'Etat hospitalier est trop fort et les colons demeurent alors en qualité d'hôtes protégés, sans aucune influence politique, comme les Allemands en Angleterre. Parfois un conquérant plus puissant fond sur la colonie marchande et l'Etat hospitalier et les subjugué tous deux : les Russes détruisirent ainsi les républiques de Novgorod et de Pskof. Le plus souvent pourtant, les riches étrangers fusionnent avec les nobles indigènes pour former une classe dominatrice selon le type que nous avons observé dans la fondation d'Etats Territoriaux, à la suite du heurt de deux groupes dominateurs de force à peu près égale. Ce dernier cas me semble fournir l'hypothèse la plus vraisemblable pour la genèse des plus importants Etats Urbains de l'Antiquité, pour les ports grecs et pour Rome.

Nous ne connaissons l'histoire grecque qu'à partir de son moyen âge — pour employer l'expression de Curt Breysig — et l'histoire romaine à partir de son « époque moderne » seulement.

Pour tout ce qui s'est passé aux temps antérieurs ce n'est qu'avec la plus grande circonspection que nous pouvons nous risquer à tirer des conclusions par analogie. Il existe néanmoins assez de faits probants pour nous justifier dans notre conclusion que Athènes, Corinthe, Mycènes, Rome, etc, ont dû devenir Etats de la manière décrite plus haut, et les faits relatés dans toutes les histoires et confirmés par l'ethnologie sont assez universellement acceptés pour justifier cette déduction.

Nous savons par les noms de pays (Salamis — île de la paix, île de marché), les noms de héros, les monuments et aussi par la tradition qu'il existait dans un grand nombre de ports grecs des factoreries phéniciennes dont l'Hinterland était occupé par de petits Etats Féodaux possédant l'organisation hiérarchique caractéristique en nobles, hommes libres et esclaves. Qu'il soit vrai ou non que quelques phéniciens, peut-être quelques uns de ces assez énigmatiques marchands cariens, aient été reçus dans le « connubium » des nobles du pays et soient devenus des citoyens ayant tous droits civils et politiques, et parfois même des souverains — la formation de ces Etats n'en a pas moins été favorisée puissamment par ces influences étrangères.

Il en est de même à Rome. Voyons ce que dit à ce sujet un auteur aussi circonspect que Mommsen :

« Rome doit, sinon sa fondation, du moins son importance à ces conditions commerciales et stratégiques comme le démontrent de nombreux indices autrement importants que les suppositions de fables soi-disant historiques. De là proviennent les antiques rapports avec Cures, qui était pour les Etruriens ce que fut Rome pour les Latins et qui devint la plus proche alliée commerciale de cette dernière cité. De là l'importance prodigieuse donnée aux ponts du Tibre et à la construction de ponts en général ; de là la galère dans les armes de la ville ; de là l'antique droit de port romain, véritable impôt sur le commerce, auquel n'étaient soumises à l'origine que les marchandises entrant dans le port d'Ostie pour être vendues (promercale) pendant que tout ce qui était destiné à l'usage du consignataire (usuarium) restait indemne. De là enfin, si nous anticipons un peu, l'introduction relativement hâtive à Rome de l'or monnayé et des conventions de commerce avec les Etats d'Outre-Mer. Dans ce sens sans contredit Rome peut être considérée, comme le prétend la fable, comme une ville « créée » plutôt que « fondée » et serait ainsi la plus jeune et non la plus ancienne des villes latines. (89) »

Ce serait la matière des recherches historiques les plus intéressantes que de vérifier les possibilités ou mieux les probabilités suggérées ici et d'en tirer les conclusions si nécessaires touchant

l'histoire constitutionnelle de ces importants Etats Urbains. Il me semble qu'il serait possible d'arriver de cette manière à l'élucidation de maint point de l'histoire demeuré obscur : par exemple la domination étrusque à Rome, l'existence des métèques athéniens, l'origine des riches familles plébéiennes et tant d'autres encore.

Nous ne pouvons ici que suivre le fil conducteur qui promet de nous guider, à travers le dédale de la tradition historique, vers l'issue désirée.

d) Nature et Fin de l'Etat Maritime

Tous ces États, quelle que soit leur origine, qu'ils se soient développés de repaires de pirates, de ports fondés sur des terres appartenant à des nomades qui, devenus sédentaires, se transformèrent spontanément en Vikings ou qu'ils se soient formés de colonies de marchands parvenus à la domination ou ayant fusionné avec le groupe dominateur du peuple hospitalier ; tous ces Etats, dis-je, sont d'authentiques Etats au sens sociologique du terme. Ils ne sont que l'organisation du moyen politique, leur forme est la domination, leur substance l'exploitation économique du groupe des sujets par le groupe des maîtres.

Les Etats Maritimes ne se distinguent donc en principe sur aucun point important des Etats

fondés par les nomades terriens. Cependant, par suite de circonstances tant extérieures qu'intérieures, ils ont contracté d'autres formes et la psychologie de leurs classes présente des traits différents.

Non que le sentiment de classe soit fondamentalement autre que dans les Etats Territoriaux ! La classe dominatrice a pour le sujet le même profond dédain ; c'est toujours le manant, « l'homme aux ongles en deuil » selon l'expression allemande du moyen âge, l'être qui, même lorsqu'il est né libre, n'est ni fréquentable ni épousable. La théorie de classe des *καλοικαγαδοί* (bien-nés) ou des patriciens (enfants des ancêtres) ne diffère en rien de celle des gentilhommes, mais les circonstances différentes amènent, ici aussi, des modifications qui du reste sont évidemment toujours conformes à l'intérêt de classe.

Dans un territoire gouverné par des marchands, le vol de grand chemin ne peut être toléré et il est considéré effectivement chez les Hellènes du littoral par exemple comme un crime vulgaire : dans un Etat Territorial, la légende de Thésée n'eût pas contenu la pointe contre les brigands. « La piraterie, par contre, était considérée depuis les temps les plus reculés comme une profession des plus honorables... ce dont nous trouvons d'innombrables exemples dans les œuvres d'Homère. Plus tard encore, Polycrate fonda à Samos un Etat

pillard parfaitement organisé. » (Büchsen-schutz, *Propriété et industrie dans l'Antiquité grecque.*) Il est également fait mention dans le Corpus Juris d'une loi de Solon dans laquelle l'association de pirates ἐπι λείπον σιγήμενοι est considérée comme société autorisée (Goldschmidt, *Histoire du Droit commercial*) (90).

Abstraction faite de ces futilités que nous ne notons que parce qu'elles jettent une certaine lumière sur l'origine de la superstructure idéologique*, les conditions d'existence des Etats Maritimes, entièrement différentes de celles régnant dans les Etats Territoriaux, ont provoqué deux phénomènes d'une importance capitale dans l'histoire du monde: d'abord le développement d'une *constitution démocratique*, avec laquelle est venue au monde cette lutte de Titans entre le sultanat oriental et la liberté civique occidentale. lutte qui résume selon Mommsen l'essence même de l'histoire universelle; et le développement de l'*exploitation esclavagiste capitaliste*, cause finale de la ruine inexorable de tous ces Etats.

Considérons d'abord les causes intérieures, les causes socio-psychologiques de ces divergences frappantes entre l'Etat Territorial et l'Etat Maritime.

* Il est caractéristique pour cet ordre d'idées que la Grande-Bretagne, le seul Etat Maritime de l'Europe, se refuse encore aujourd'hui à renoncer au droit de prise.

Les Etats sont maintenus par le même principe qui les a créés. La conquête du pays et de ses habitants est la *ratio essendi* de l'Etat Territorial et c'est au moyen de nouvelles conquêtes de nouveaux pays et de leurs habitants qu'il s'étend, qu'il doit s'étendre jusqu'à ce qu'il atteigne soit sa frontière naturelle: montagne, désert ou océan, soit sa frontière sociologique: d'autres Etats qu'il est incapable d'asservir. L'Etat Maritime d'autre part, né de la piraterie et du commerce, doit continuer à étendre son pouvoir au moyen de la piraterie et du commerce. Mais il n'a pas besoin pour cela de dominer dans les règles un territoire étendu. Etabli sur les nouveaux domaines de sa sphère d'intérêt il peut se contenter de chacune des premières périodes du développement de l'Etat jusqu'à la cinquième inclusivement: ce n'est que rarement, que contraint et forcé pour ainsi dire, qu'il passe à la sixième période, à l'intranquillité et à la fusion complète avec les peuples subjugués. Il lui suffit en principe d'écarter les autres nomades de la mer, les autres marchands; il lui suffit de s'assurer le monopole du brigandage et du commerce, contenant les « sujets » à l'aide de quelques forts, de quelques garnisons. L'Etat Maritime ne tient à dominer véritablement que les lieux de production importants, comme les mines, certains riches terrains particulièrement fertiles, les forêts contenant de

bon bois de construction, les salines, les grandes pêcheries : l'Etat administre alors lui-même ces possessions, ou, ce qui revient au même, il les fait exploiter par ses sujets. Le désir de posséder « de la terre et des hommes », autrement dit des domaines territoriaux situés au delà des frontières étroites de l'Etat originaire, ne se développe chez la classe dirigeante que beaucoup plus tard, lorsque l'Etat Maritime, par l'absorption d'Etats Territoriaux asservis, est devenu une sorte de combinaison de ces deux Etats. Mais même alors, contrairement à ce qui a lieu dans les Etats Territoriaux, la grande propriété foncière est considérée uniquement comme source de revenus et l'absentéisme est de règle. Il en fut ainsi à Carthage et à Rome durant la décadence de l'Empire.

Les intérêts de la classe dominante, qui dirige l'Etat Maritime comme elle dirige toute autre forme de l'Etat, conformément à ses avantages, sont tout autres que dans l'Etat Territorial. Pendant que la puissance, c'est-à-dire la possession de terre et d'hommes, donne au seigneur féodal la richesse, c'est à sa richesse que le patricien de la ville maritime doit sa puissance. Le grand propriétaire territorial ne peut dominer son « Etat » que par le nombre de guerriers qu'il entretient, et afin d'élever ce nombre jusqu'au maximum possible, il doit étendre ses possessions autant qu'il le peut, augmentant les tributs payés par

le paysan asservi. Le patricien au contraire domine grâce à ses richesses mobilières à l'aide desquelles il loue des bras robustes et suborne les consciences vacillantes : et il acquiert ces richesses plus aisément au moyen de la piraterie et du commerce que par la conquête ou l'acquisition de lointaines possessions territoriales. Pour utiliser des propriétés de ce genre il lui faudrait abandonner sa ville, s'installer sur des terres et devenir un « gentilhomme fermier » dans toute l'acception du mot ; or dans une société qui n'est encore parvenue ni à la pleine économie monétaire, ni à une division du travail féconde entre la ville et les campagnes, l'exploitation d'une grande propriété de ce genre n'est possible que comme entreprise d'économie naturelle et l'absentéisme est hors de question. Or notre étude ne nous a pas encore mené si loin ; nous nous trouvons toujours dans des conditions sociales primitives. Et jamais un noble citadin ne s'avisera d'abandonner sa patrie riche et animée pour aller s'enterrer en plein désert, parmi les barbares, renonçant à tout rôle politique important. Ses intérêts économiques, sociaux et politiques le poussent exclusivement vers le commerce maritime. Le nerf de son existence n'est pas le capital foncier mais le capital mobilier.

Ces mobiles intérieurs de la classe dirigeante font que même les rares villes maritimes aux-

quelles les conditions géographiques de leur hinterland permirent une expansion considérable, ont toujours pris comme « centre de gravité », comme base même de leur existence l'océan et les terres exploitées au delà des mers plutôt que leur propre territoire. Les gigantesques possessions territoriales de Carthage même n'avaient pas à beaucoup près pour la cité l'importance que représentaient ses intérêts maritimes. Carthage s'empara de la Sicile et de la Corse bien plus dans le but de léser ses concurrents commerciaux, les Grecs et les Etrusques, que pour s'assurer la possession effective de ces contrées ; elle étendit ses frontières vers la Lybie surtout afin de pouvoir maintenir la paix et lorsqu'elle conquiert l'Espagne, son premier mobile fut le désir de s'approprier les riches gisements de métaux précieux. L'histoire de la Hansa nous offre à ce sujet maint point de comparaison fort intéressant.

La plupart de ces villes maritimes étaient d'ailleurs bien incapables de soumettre à leur domination un territoire important : en auraient-elles eu le désir du reste les conditions géographiques s'y seraient opposées. A quelques rares exceptions près, le territoire du Littoral de la Méditerranée est peu étendu : ce n'est le plus souvent qu'une étroite bande de terre au flanc de montagnes escarpées. C'est là une des causes qui empêcha ces États, groupés autour d'un port de

commerce, d'atteindre un degré d'extension considérable selon notre point de vue moderne alors que de gigantesques empires existèrent de bonne heure sur les vastes territoires où erre le pasteur. Il est encore une autre cause pour l'exiguïté originelle de ces États : l'hinterland, les montagnes et aussi les rares vastes plaines du territoire méditerranéen sont peuplés surtout de tribus belliqueuses et difficiles à soumettre, hordes de chasseurs indomptables, pasteurs guerriers ou États Féodaux Primitifs de la même race conquérante. C'était le cas partout dans l'intérieur de la Grèce.

L'État maritime, même lorsqu'il croît rapidement, demeure donc toujours centralisé, on peut presque dire « concentré » autour du port de commerce pendant que l'État territorial, fortement décentralisé dès les débuts, se développe longtemps, proportionnellement à son extension, en une décentralisation de plus en plus parfaite. Nous verrons plus loin que seule l'infiltration des organisations administratives et des acquisitions économiques développées dans l'État urbain a pu lui communiquer la force nécessaire pour atteindre l'organisation gravitant avec sécurité autour d'un point central, l'organisation qui caractérise nos grands États modernes. Là est la différence fondamentale entre les deux formes de l'État.

La seconde différence, à peine moins importante, est que l'État territorial conserve long-

temps l'économie naturelle pendant que l'Etat maritime parvient très rapidement à l'économie monétaire. Ce contraste surgit également des conditions fondamentales différentes de leurs existences respectives.

Dans l'Etat d'économie naturelle l'argent monnayé est un luxe superflu, si superflu même qu'une économie monétaire déjà développée dépérit aussitôt qu'un cercle quelconque de son territoire retourne à l'échange en nature. Charlemagne avait beau frapper monnaie tant et plus : l'économie du temps rejetait ses pièces d'or et d'argent, car la Neustrie (pour ne pas parler de l'Austrasie), était retombée à l'économie naturelle lors de l'ouragan de l'invasion des Barbares. Et l'économie naturelle, ne possédant aucun système de marchés développé, n'emploie pas l'argent comme mesure de valeur. Les manants paient la taille en denrées que le seigneur et sa suite consomment directement ; les parures, les tissus précieux, les armes et chevaux de prix, le sel, etc., sont troqués contre les esclaves, la cire, les bestiaux, les fourrures et autres produits de l'économie naturelle belliqueuse au moyen de l'échange de marchandises effectué par les colporteurs et marchands.

Au contraire à un certain degré de développement la vie urbaine ne peut se passer de mesure de valeur. L'artisan citadin ne peut continuer

indéfiniment à échanger sa production contre celle d'un autre artisan et l'indispensable commerce de détail des denrées alimentaires suffit à rendre indispensable l'usage de monnaies là où chacun doit acheter presque tout ce qu'il consomme. Le commerce proprement dit, non pas le commerce entre marchand et client, mais le commerce entre marchand et marchand peut encore moins se passer de mesure de valeur. Supposons un navigateur amenant dans un port des esclaves qu'il veut échanger contre un chargement de tissus. Il trouve bien un trafiquant en tissus, mais celui-ci veut recevoir en paiement non des esclaves, mais disons du fer, des bestiaux ou des fourrures. Il faudra peut-être effectuer une douzaine d'échanges avant d'atteindre le but désiré. Ceci ne peut être évité que lorsqu'une marchandise existe, qui est toujours également désirée de tous. Dans l'économie naturelle des Etats territoriaux les chevaux et les bestiaux, dont chacun a besoin en définitive, peuvent très bien prendre cette place ; mais il est parfois difficile pour le navigateur de prendre des bestiaux en paiement et ce sont les métaux précieux qui deviennent « argent ».

Le destin ultérieur de l'Etat maritime ou plutôt de l'*Etat urbain*, comme nous l'appellerons désormais, se développe de ces deux caractères distinctifs indispensables : la centralisation et l'économie monétaire.

La psychologie même du citadin et plus encore celle de l'habitant d'un port de commerce diffère entièrement de celle du paysan. Son regard est plus libre et s'étend plus loin même s'il pénètre rarement au delà de la surface ; il est plus animé, recevant en un jour plus d'impulsions stimulantes que le paysan n'en reçoit en un an et, habitué à de continuelles nouveautés et innovations, il est toujours « *novarum rerum cupidus* ». Plus éloigné de la nature et beaucoup moins dépendant d'elle, il ne ressent qu'à un degré beaucoup moindre la crainte des « esprits », et se conforme, par suite, avec moins de respect aux ordonnances de « *tabou* » imposées par les deux classes supérieures. Enfin vivant en grandes agglomérations il a clairement conscience de la puissance conférée par le nombre et est plus opiniâtre et plus insoumis que le serf des campagnes lequel vit dans un tel isolement qu'il ne peut jamais prendre conscience de sa force en tant que masse ; dans tous les démêlés avec le seigneur le serf a en effet presque constamment le dessous.

Ceci implique déjà un relâchement des rigides conditions de subordination créées par l'État féodal primitif. Seuls les États territoriaux d'Hellas sont parvenus à maintenir longtemps leurs sujets dans l'ancienne servitude : Sparte ses Ilotes, la Thessalie ses Penestes. Partout ailleurs dans les États Urbains nous trouvons de bonne heure la

plèbe en ascendant et la classe dominatrice hors d'état d'opposer une résistance sérieuse.

Les conditions économiques tendent également au même résultat. La richesse mobilière n'a pas à beaucoup près la stabilité de la propriété foncière : la mer est capricieuse et les chances de la guerre maritime, de la piraterie, ne le sont pas moins. Le plus riche peut rapidement perdre tout son avoir ; un tour de roue de la fortune et le plus pauvre se trouve au sommet. Dans une organisation basée entièrement sur la richesse, la pauvreté implique la perte du rang et de la classe que la fortune procure. Le riche plébéen mène le peuple au cours des luttes constitutionnelles pour l'égalité des droits, et consacre à cette tâche le meilleur de ses forces. Dès que les patriciens, contraints par la force, ont cédé une fois, leur position devient intenable : la défense légitimiste du droit inné héréditaire est pour toujours impossible du moment où le premier riche plébéen a été admis dans le cercle. Dès lors le mot d'ordre est : « Il ne faut pas avoir deux poids et deux mesures », et au régime aristocratique succède le régime d'abord plutocratique, puis démocratique et finalement ochlocratique, jusqu'à ce qu'une occupation étrangère ou la tyrannie d'un « génie militaire » mette fin à la confusion.

Quant à la cause de cette fin non seulement de l'État mais généralement aussi du peuple, de cette

fin qui est à la lettre la mort du peuple, on doit la chercher dans une institution sociale qui se développe fatalement dans tout Etat urbain fondé sur la piraterie et le commerce maritime dès qu'il est parvenu à l'économie monétaire : l'*économie esclavagiste capitaliste*. L'esclavage, relique de la période féodale primitive, et là d'abord inoffensif comme dans toutes les économies naturelles, se transforme en chancre dévorant détruisant la vie entière de l'Etat dès qu'il est organisé d'une façon capitaliste, c'est à-dire dès que le travail des esclaves, au lieu d'être utilisé dans une économie féodale naturelle, est exploité pour l'approvisionnement d'un marché payant en argent.

La piraterie, la course, les guerres commerciales procurent au pays d'innombrables esclaves. La puissance d'achat du riche marché permet une exploitation rurale intensive, les propriétaires fonciers du territoire de la ville retirent de leurs possessions des rentes toujours croissantes et cherchent de plus en plus à acquérir avec le produit de ces rentes de nouvelles propriétés. L'homme franc que l'intérêt des grands trafiquants surcharge d'obligations militaires s'endette toujours davantage, tombe au servage, ou encore, réduit à la misère, il se réfugie à la ville. Mais il n'y trouve pas d'amélioration à son sort, bien au contraire. L'oppression des paysans a déjà lésé gravement les artisans et les petits marchands citadins ; le

paysan en effet achetait à la ville tandis que les grandes exploitations privées, continuellement grossies par l'expropriation des fermiers, couvrent leur besoin d'objets industriels par la production de leurs esclaves. Et désormais le mal se propage de plus en plus. Le reste des industries citadines, celles qui travaillent pour la ville même, sont à leur tour de plus en plus accaparées par des entrepreneurs utilisant le labeur à vil prix des esclaves. La classe moyenne s'appauvrit constamment et une plèbe nécessiteuse et incapable, la canaille (Lumpen-Proletariat) devient, grâce à la constitution démocratique obtenue de haute lutte, la véritable puissance souveraine de l'Etat. La ruine politique et militaire n'est plus désormais qu'une question de temps ; alors même que l'invasion étrangère, presque fatale en ces circonstances, pourrait être évitée, l'Etat périrait néanmoins, des suites de la dépopulation énorme, de cette véritable *consommation* des peuples qui anéantit rapidement toutes ces formes de société. Il m'est impossible de m'étendre ici sur ce sujet.

Un seul Etat Urbain a pu se maintenir pendant des siècles et cela uniquement parce que, dernier vainqueur survivant, il put employer pour combattre la dépopulation la seule arme efficace : une rénovation constante des classes moyennes des villes et des campagnes au moyen d'une colonisation agricole extensive sur les territoi-

res enlevés à l'ennemi. Cet Etat, ce fut l'empire romain. Et cet organisme gigantesque même finit par succomber à la « phtisie » nationale de l'économie esclavagiste capitaliste ; mais entre temps il avait créé le premier « Imperium », la première grande puissance centralisée rigidement, soumettant et absorbant tous les Etats territoriaux du littoral méditerranéen et des pays avoisinants ; et il avait érigé pour toujours le modèle classique de l'organisation dominatrice. Rome avait de plus si bien développé l'organisation urbaine et l'économie monétaire que ces institutions ne purent jamais plus disparaître entièrement. Les Etats Territoriaux qui se sont établis après la chute de l'empire romain sur son ancien territoire de domination reçurent ainsi de lui, directement ou indirectement, les impulsions nouvelles destinées à les entraîner bien au delà de la condition de l'Etat féodal primitif.

QUATRIÈME PARTIE

L'Evolution de l'Etat féodal

a) Origines de la grande propriété foncière

Nous revenons maintenant à ce point de notre examen d'où la branche secondaire de l'Etat urbain se détache de l'Etat féodal primitif ; de là nous suivrons désormais la branche principale se dirigeant vers le sommet.

Dé même que le sort de l'Etat urbain est déterminé par l'agglomération de cette richesse autour de laquelle gravite l'organisation politique, le capital commercial, le sort de l'Etat territorial est déterminé par l'organisation de cette richesse autour de laquelle gravite son organisation politique : la propriété foncière.

En suivant la marche de la différenciation économique dans la tribu pastorale nous avons pu nous convaincre que là déjà la loi de l'agglomération autour de noyaux de richesses déjà existants se manifeste activement aussitôt qu'inter-